



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

ARRETE MUNICIPAL N° 04_02_2024_015
RETRAIT DE L'ARRETE MUNICIPAL N° 04_02_2024_014

Portant retrait de l'arrêté réglementant la **circulation des animaux domestiques** sur les voies ouvertes à la circulation publique ainsi que sur les domaines publics ou privés de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Le Maire,

Considérant les observations faites par monsieur le préfet de l'Isère, en date du 17 juillet 2024 et qu'il n'est plus nécessaire de maintenir cet arrêté,

Considérant la mise en place d'une campagne de sensibilisation,

ARRETE

Article 1 : le présent arrêté retire l'acte en date du 28 mai 2024, l'arrêté n° 04_02_2024_014.

Article 2: Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Ismier et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
Le 9 août 2024



Le Maire,
Dominique BONNET